

MASTER PARCOURS ARCHITECTURE, VILLE, PAYSAGE : HISTOIRE ET PATRIMOINE (AVP)

Master Patrimoine et musées

L'École d'histoire de l'art et d'archéologie de la Sorbonne (EHAAS - UFR 03) et l'École d'histoire de la Sorbonne (EHS - UFR 09) proposent en commun la mention de master « Patrimoine et musées ». La formation s'inscrit dans le développement récent des recherches sur les institutions et les arts, sur l'histoire des musées et du patrimoine, ainsi que sur l'histoire des politiques culturelles. Elle vise à une insertion professionnelle dans le domaine de la valorisation du patrimoine sous toutes ses formes, archéologique, historique, artistique. Elle entend enfin développer une approche historique et anthropologique des phénomènes patrimoniaux en termes d'institutions et d'organisations, d'appropriation et d'appartenance. La formation mobilise toutes les approches constitutives de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art, ainsi que les sciences du patrimoine. Elle permet ainsi d'entamer ou de poursuivre une formation à l'interface de ces disciplines et des deux UFR. Enfin, la mention « Patrimoine et musées » bénéficie de divers partenariats nationaux et internationaux qui lui assurent un large rayonnement.

La mention propose 5 parcours de formation distincts en M1, à finalité recherche ou professionnelle, que les étudiants choisissent en fonction de leur projet professionnel.

Plus spécifiquement, le parcours à finalité recherche « Architecture, ville, paysage : histoire et patrimoine » (AVP) est un parcours commun avec la mention « Histoire de l'art ». Combinant les principes fondamentaux et les objectifs des deux mentions, il couvre un large champ de recherche lié à l'histoire de l'architecture, de la ville et du paysage dans une double perspective historique et patrimoniale. Le cadre géographique et chronologique des objets d'étude abordés concerne l'ensemble de la production architecturale, urbaine et paysagère mondiale, du Moyen âge à nos jours. Il aborde les œuvres bâties ou dessinées, les acteurs de leur conception et de leur histoire, ainsi que les pratiques pédagogiques, les théories et les discours, les représentations et les différents types de médiatisation (de l'imprimé à l'exposition et au numérique) qui leurs sont relatifs.

Infos pratiques

Composante : École d'histoire de l'art & d'archéo. de la Sorbonne (EHAAS)

Durée : 2 ans

Crédits ECTS : 120

Campus : Galerie Colbert

En savoir plus :

Site internet du Master Patrimoine et musées

<https://patrimoine-et-musees.pantheonsorbonne.fr/architecture-ville-paysage-histoire-et-patrimoine>

Présentation

Objectifs

La mention « Patrimoine et musées » est une formation à la recherche et par la recherche. Elle mobilise toutes les approches constitutives de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art sous le prisme des sciences du patrimoine.

Plus spécifiquement, le parcours AVP, par l'équilibre qu'il propose entre enseignements spécialisés et ouvertures chrono-thématiques, donne les outils intellectuels, méthodologiques et scientifiques nécessaires à l'étude de l'architecture, de la ville et du paysage, domaines qui entretiennent un lien de nécessité avec la société et qui renvoient à une historiographie spécifique. La formation encourage à développer des approches socio-culturelles, particulièrement adaptées à la nature des objets étudiés. Elle prévoit en outre des stages de préprofessionnalisation qui permettent de consolider les savoir-faire et compétences acquis par la formation et qui favorisent l'insertion professionnelle des diplômés.

Savoir-faire et compétences

Le parcours AVP forme à la recherche scientifique dans le champ de l'histoire de l'art et des sciences du patrimoine, et plus largement à l'étude, à la gestion et à la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Dimension internationale

Le parcours AVP donne accès à tous les programmes d'échange de l'École d'histoire de l'art et d'archéologie de la Sorbonne (UFR 03), tant en M1 qu'en M2.

Les + de la formation

La mention « Patrimoine et musées » est la seule formation permettant de combiner des études dans les trois domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art et de l'archéologie, sans oublier le droit du patrimoine. Elle offre tout l'éventail des séminaires offerts par les UFR 03 et 09.

Une formation de master apte à consolider le socle de connaissances et de compétences acquis durant le premier cycle universitaire.

Le parcours AVP est la seule formation universitaire de niveau master à proposer un parcours spécifique à l'histoire de l'architecture, de la ville et du patrimoine dans une double approche historique et patrimoniale.

Une formation à capacité restreinte pour constituer une promotion soudée, permettre un bon encadrement des étudiants et faciliter l'insertion professionnelle.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Directeurs de la mention :

Alain DUPLOUY (UFR 03) et Guillaume MAZEAU (UFR 09)

Responsables pédagogiques de la formation :

Mme Eléonore MARANTZ et M. Jean-Philippe GARRIC

MasterAVP@univ-paris1.fr

Gestionnaires administratifs de la formation :

Master 1 : Mme Nadine RENAUDIN

masters1ufr03@univ-paris1.fr

Master 2 : M. Denis GARDENET

masters2ufr03@univ-paris1.fr

Admission

Conditions d'admission

Le M1 AVP est accessible à tout étudiant titulaire d'un diplôme de grade licence dans le domaine SHS, ALL et DGE, en particulier les licences d'histoire et d'histoire de l'art et archéologie, mais aussi le diplôme de premier cycle de l'École du Louvre ou d'une École nationale supérieure d'architecture (ENSA). La formation est aussi accessible via le dispositif de VAE (pour tous les détails, voir le site de la [Formation Continue Panthéon-Sorbonne](#)), mais n'est pas proposée en alternance, ni à distance.

Le M2 AVP est accessible de droit aux étudiants ayant achevé un M1 AVP ou, par candidature externe et selon les places disponibles, aux étudiants ayant achevé un M1 dans un autre parcours des mentions « Patrimoine et musées » et « Histoire de l'art » ou d'une autre mention de master compatible, tant français qu'étranger.

Modalités d'inscription

L'admission des étudiants en M1 se fait exclusivement à travers le dépôt d'une candidature sur l'application [www.monmaster.fr](#) selon le calendrier défini chaque année. Lors du dépôt de candidature, il est nécessaire de :

- Présenter un projet de recherche correspondant aux thématiques de ce parcours de master, à savoir : le patrimoine architectural, urbain et paysager : histoire, cultures, théories et doctrines, pratiques professionnelles, politiques publiques, enjeux
- Présenter un projet professionnel dans le domaine de la recherche, de la valorisation ou de la gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Fournir la preuve d'un niveau de langue C1 (pour les étudiants titulaires d'un diplôme délivré dans une autre langue que le français)

Les étudiants relevant de la plateforme [Etudes en France](#) ne pourront pas candidater en M1 en 2025/2026.

Pour les étudiants ayant achevé un M1 dans un autre parcours de la mention « Patrimoine et musées » ou d'une autre mention de master compatible, l'admission en M2 se fait exclusivement à travers le dépôt d'une candidature en ligne sur la plateforme locale [eCandidat](#) selon le calendrier défini chaque année.

En M2, les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire étranger (y compris extra-européen) présentent une

candidature dans les mêmes conditions, selon le même calendrier et selon les mêmes procédures que les étudiants titulaires d'un diplôme français.

Aucune candidature en M1 ou en M2 ne sera acceptée après les [dates d'ouverture de la plateforme](#) ou en dehors de cette procédure.

Les candidats en reprise d'études (ayant interrompu leurs études universitaires depuis plus de deux ans) doivent en parallèle être accompagnés par le [Bureau de la reprise d'études et/ou de la Validation des acquis](#).

Et après

Poursuite d'études

Une poursuite d'études en doctorat est envisageable. Les candidatures sont à déposer auprès de l'école doctorale d'archéologie (ED 112) ou d'histoire (ED 113) après accord d'un enseignant-chercheur accrédité et selon les procédures propres à ces instances. Un certificat européen en *Cultural Heritage* est également envisageable dans le cadre d'une cotutelle de thèse au sein de l'alliance UNA Europa à travers le parcours [Una-Her-Doc](#).

Il est également possible de compléter la formation par des cursus dans le domaine de l'urbanisme, de la médiation et du management culturel, de l'archivistique ou du tourisme.

Insertion professionnelle

Le master « Patrimoine et musées » est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles ([RNCP34848](#)), qui atteste des compétences transmises au terme de la formation à travers une série de blocs de compétences normalisés.

Parmi les métiers ou fonctions accessibles aux diplômés, citons notamment :

- Enseignant / chercheur : université, Cnrs, école d'architecture (France et étranger)

- Conservateur du patrimoine (Inp), attaché de conservation ou assistant de conservation
- Chargé de collections et/ou d'études et de recherche
- Commissaire d'exposition
- Régisseur d'exposition / de collections
- Chargé de l'inventaire et du récolement
- Gestionnaire / organisateur d'événements culturels et patrimoniaux
- Consultant en ingénierie culturelle
- Responsable de programmation culturelle
- Chargé du service des publics
- Chargé de médiation culturelle / de communication
- animateur d'activités culturelles et patrimoniales
- Cadre chargé du mécénat, des archives, des expositions dans des entreprises ou musées
- Documentaliste

En particulier pour le parcours AVP, on ajoutera divers métiers en lien avec l'étude, la protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager (ville de pays d'art et d'histoire, service du patrimoine, offices du tourisme, service des Monuments historiques, service de l'Inventaire, etc.).

Programme

Organisation

L'année de M1 propose un socle commun visant à l'acquisition de compétences transversales en ce qui concerne les enjeux et méthodes de l'histoire de l'architecture, de la ville et du paysage ainsi que le droit du patrimoine et de la culture (UE 1), tout en permettant aux étudiants de se spécialiser grâce à des séminaires disciplinaires proposant des approches chrono-thématiques (UE 2) et tout en maintenant une ouverture vers d'autres champs d'expression plastique ou d'autres aires chrono-culturelles (UE 3) à travers le très vaste choix de séminaires de spécialité de l'UFR 03, du Moyen âge au monde contemporain. Outre un enseignement de langue vivante et une expérience professionnelle (stage de 175 heures), l'année comprend la rédaction d'un mémoire de recherche original sur un sujet inscrit dans le périmètre scientifique de la mention et concerté avec un directeur de recherche choisi au sein de l'UFR 03. Ce mémoire donne lieu à soutenance.

L'année de M2 voit le prolongement de cette organisation. La diminution du volume d'enseignement et le caractère désormais optionnel du stage permettent à l'étudiant de se concentrer sur son projet de recherche personnel et la rédaction du mémoire de recherche, prélude éventuel à une candidature en doctorat.

Stages

M1 : Une expérience professionnelle de 175 heures (5 semaines), sous la forme d'un stage ou d'une expérience en laboratoire, est obligatoire en complément de la formation théorique. Elle est réalisée entre l'année de L3 et l'année de M1 ou, à défaut, au cours de l'année de M1 et sera validée au cours du second semestre. Les stages seront effectués dans le secteur culturel (galeries, musées, festivals, services culturels en administration, salle de cinéma, festival de cinéma, etc.). L'expérience de laboratoire est effectuée au sein d'un programme de recherche, piloté par une ou un enseignant-chercheur de l'université Paris 1 ou d'une autre université ; une attestation de collaboration scientifique est délivrée à l'issue de cette expérience.

M2 : Aucun stage obligatoire n'est requis dans la formation. Les étudiants ont toutefois la possibilité d'en réaliser un, sans validation dans le parcours.

Master 1ère année Architecture, ville,
paysage : histoire et patrimoine (AVP)

Master 2ème année Architecture, ville,
paysage : histoire et patrimoine (AVP)